

E.H.P.A.D. « Jean Périquier » MONTPELLIER	FICHE DE FONCTION DIETETICIEN / ASSISTANT QUALITE / REFERENT PPA	Référence : FF.DIET ASS QUALITE.01 Version : A Date de diffusion : 27.03.2024
--	--	---

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Eric PONCE Directeur	Comité Qualité & Gestion des Risques	Eric PONCE Directeur

CADRE JURIDIQUE

- Décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2022-54 du 24 janvier 2022 portant dispositions statutaires relatives à des corps médico-techniques et de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2022-55 du 24 janvier 2022 relatif à l'échelonnement indiciaire des techniciens de laboratoire médical, des préparateurs en pharmacie hospitalière et des diététiciens de la fonction publique hospitalière.

DIPLOME REQUIS

Etre titulaire du Brevet de Technicien Supérieur en Diététique ou d'un Diplôme Universitaire de Technologie en biologie appliquée option diététique ou du diplôme d'Etat de Diététicien.

Etre titulaire d'un diplôme universitaire de qualité, gestion des risques en milieu sanitaire et médico-social.

COMPETENCES REQUISES

SAVOIR :

- Connaître le fonctionnement de l'établissement ;
- Connaître la réglementation en vigueur ;
- Connaître la spécificité de l'alimentation des personnes âgées ;
- Connaître les besoins nutritionnels des résidents ;
- Connaître les caractéristiques des aliments ;
- Connaître la psychologie de la personne âgée ;
- Connaître les principes du PMS.

SAVOIR FAIRE :

- Elaborer un plan alimentaire ;
- Concevoir des menus équilibrés ;
- Conseiller sur l'alimentation ;
- Mettre en œuvre un suivi alimentaire ;
- Evaluer la satisfaction des résidents de leur alimentation et des repas ;
- Maîtriser le logiciel qualité ;
- Travailler en équipe.

SAVOIR ETRE :

- Respectueux vis-à-vis des résidents, familles et collaborateurs ;
- Faire preuve de professionnalisme (discret, consciencieux...) ;
- Etre à l'écoute des résidents, familles et collaborateurs ;
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie dans le travail ;
- Savoir s'adapter aux situations (urgences, modification d'organisation...).

POSITION HIERARCHIQUE

Le diététicien / assistant qualité / référent PPA est sous la responsabilité du responsable qualité et l'autorité du Directeur.

DEFINITION ET ACTIVITES PRINCIPALES

Diététicien

- Elaborer un plan alimentaire selon les recommandations du GEMRCN ;
- Elaborer des menus trimestriellement en respectant le plan alimentaire personnes âgées en institution ;
- Animer la commission des menus en partenariat avec le responsable de production et en assurer le compte-rendu ;
- Participer aux projets personnalisés d'accompagnement des résidents ;
- Participer aux transmissions d'équipes les jeudis de 13h15 à 13h45 avec mise à jour/ affichage de tous les régimes ;
- Participer aux transmissions d'équipes au Secteur Protégé tous les mercredis de 14h15 à 15h30 ;
- Etablir un point hebdomadaire sur tous les besoins en compléments alimentaires avec affichages soignants en collaboration avec le service économique ;
- Exercer en collaboration avec l'équipe de cuisine et la responsable des achats, notamment pour la réalisation des menus, des projets de l'équipe cuisine ;
- Réduquer les résidents sur le plan nutritionnel et prévenir le risque de dénutrition (bilan nutritionnel + dépistage de la dénutrition) ;
- Réaliser un suivi des prescriptions médicales des résidents pour les textures modifiées ainsi que pour les compléments alimentaires. Communication avec l'équipe de cuisine et de soins et diffusion de l'information à l'ensemble des acteurs ;
- Travailler en collaboration avec les référents nutrition (maj. des étiquettes, plateaux, petits déjeuners, cahier de satisfaction...)
- Participer à la mise à jour du PATHOS ;
- Participer aux groupes de travail relevant de ses compétences ;
- Participer à la démarche qualité.

**DIETETICIEN / ASSISTANT
QUALITE / REFERENT PPA**

Assistant qualité (EHPAD et Résidence Autonomie) :

- Co-animer la politique qualité avec la responsable qualité : Préparation des évaluations et réalisation des auto-évaluations en collaboration avec les pilotes concernés, collaboration avec l'équipe de direction sur la rédaction des documents officiels (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, règlement intérieur...);
- Réaliser et rédiger les protocoles / procédures avec les services concernés ;
- Intervenir dans logiciel qualité (création des nouveaux entrants/ sortants résidents/ agents) sous la responsabilité de la responsable qualité ;
- Former les personnels aux techniques et procédures de son domaine, et à leur application ;
- Co-animer avec la responsable qualité les COPIL (transmission de l'ordre du jour aux participants, des protocoles / procédures / documents à valider) et rédaction des comptes rendus ;
- Mettre à jour le P.A.Q., la réalisation des actions et rappel des échéances aux participants du COPIL ;
- Recenser / enregistrer des données / des informations liées à la nature des activités ;
- Suivre les F.S.E.I. et proposer des actions correctrices ;
- Assurer la veille spécifique à son domaine d'activité (sanitaire, réglementation en vigueur, culture de la sécurité...).

Référent Projet Personnalisé d'Accompagnement (EHPAD) :

- Etablir la liste des PPA à réaliser en lien avec le médecin coordonnateur, l'encadrement soignant et la psychologue ;
 - Solliciter les référents aux recueils de données dans le Dossier de Soins Informatisé (DSI) ;
 - Animer les réunions du PPA et saisir les objectifs dans le DSI ;
 - Etablir le planning des rencontres des résidents et/ou leurs proches et/ou leurs représentants légaux pour la signature du PPA en présence de l'équipe pluridisciplinaire concernée ;
- Communiquer les objectifs du PPA à l'équipe pluridisciplinaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIFIQUES

Le diététicien / assistant qualité / référent PPA est présent à 50% d'un temps plein. Présence obligatoire les mardis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h à 17h. Présence souhaitée le lundi matin de 9h30 à 12h30 ou le jeudi matin de 9h30 à 12h30 (à déterminer).